

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 07 - 05

Séance du 28 juillet 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 28

Représentés : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire et sous la présidence de Madame Andrée SAMAT, Adjoint au Maire.

### Etaient présents :

**OBJET :** Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, Helen ETCHANCHU, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, NEVIERE-MAESTRONI Mireille, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, HOCQUET Dominique, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, OLIVIER Dominique, PAMELLE Yohann, ROCHE Jean-Paul.

**COMPTE  
ADMINISTRATIF**

**EXERCICE 2019**

**PORTS**

### Etaient représentés :

Adjoint : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO)

Conseillers Municipaux : Madame Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Christian PEYRARD (procuration à Monsieur Frédéric HERBAUT), Jean-Michel VALENTIN (procuration à Madame Sabine GIACALONE).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture  
083-218301125-20200728-DEL20200705-BF  
Date de télétransmission : 31/07/2020  
Date de réception préfecture : 31/07/2020

En application des dispositions de l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du Budget des Ports de l'exercice 2019.

Dans le respect des dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal élit son Président de séance en la personne de Madame Andrée SAMAT.

Après consultation de la Commission des Finances en sa séance du 20 juillet 2020,

Après consultation des Conseils Portuaires des Ports des Lecques et de la Madrague en leur séance du 20 juillet 2020,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Louis FERRARA.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Adopte par :

24 voix POUR

6 NE PARTICIPENT PAS AU VOTE (Messieurs Yvan MAUBE, Alain BERARD, Dominique HOCQUET, Mesdames Béatrice AIELLO, Mireille NEVIERE-MAESTRONI, Corinne ROCHE-SANNA)

2 ABSTENTIONS (Monsieur Dominique OLIVIER, Madame Laura GENEVOIS)

Le Compte Administratif des Ports – Exercice 2019 – arrêté comme suit :

**Section d'Exploitation**

Dépenses	602 144,60
Recettes	1 186 829,37
Excédent	584 684,77

**Section d'Investissement**

Dépenses	336 754,13
Recettes	346 532,27
Excédent	9 778,14

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme  
L'Adjoint au Maire  
*Signature électronique*  
Andrée SAMAT